

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout d'abord et directement aux cultivateurs pour la vente d'instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront plus avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
 \$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, dans une lettre qu'il vient de publier, est d'opinion que le vrai remède à apporter aux maux qui oppriment la malheureuse Irlande, c'est de lui donner un gouvernement responsable comme celui du Canada.—Léger Brousseau, etc., Editeur-propriétaire du *Courier du Canada*, commissaire pour l'érection civile des paroisses de l'archidiocèse de Québec.—La médaille présentée par Son Excellence le Marquis de Lorne, au Séminaire de Rimouski, a été décernée à M. R.-A. Drapeau, maintenant étudiant en droit à l'Université-Laval.—Marbre installé dans l'église de la Pointe-aux-Trembles, en mémoire du Révd M. Ls-Ed. Parent, décédé le 19 mars 1877, qui fut curé de cette paroisse pendant plus de trente années.—Chemin de fer entre Québec et la Malbaie.—Exemption de droits d'accise en ce qui concerne la fabrication du sucre de betteraves.—La colonisation dans le diocèse de Sherbrooke.—La colonisation en arrière de St-Raymond, comté de Portneuf.—Terres à concéder à St-Sophie de Lovrard, comté de Nicolet.—Fabrique de sucre de betteraves à St-Denis, comté de St-Hyacinthe.—Le recensement dans la Puissance du Canada.

Causerie Agricole : Le sel employé à l'alimentation des chevaux et des bestiaux.

Correspondance : Cercle agricole de Deschambault.

Sujets divers : Vrais principes d'une plantation bien faite.—Nécessité de varier et d'alterner les cultures.—Du choix des juments poulinières.—Règle pour les assolements.

Choses et autres : Admis à la profession d'arpenteur.—"Annales religieuses et littéraires de l'Œuvre de Notre-Dame des Victoires," publiées à Boston.—Brochure sur la colonisation, par M. l'abbé A. Labelle.—Fromagerie à Montmagny.—Les œufs sur le marché de New-York.

Recettes : Huile de pied de bœuf pour rendre les chaussures imperméables à l'eau, et pour frotter les sabots et les pieds des chevaux.

REVUE DE LA SEMAINE

— Mgr Lynch, archevêque de Toronto, vient de publier une lettre dans laquelle il met en doute l'à propos d'une immigration en masse des Irlandais en Amérique. Le vrai remède, selon l'éminent prélat, à apporter aux maux qui oppriment la malheureuse Irlande, c'est de lui donner un gouvernement responsable comme celui du Canada. Quand ce gouvernement existera, des lois seront adoptées dans l'intérêt de l'Irlande, et l'Angleterre aura à côté d'elle une nation loyale et amie.

— Léger Brousseau, écrivain, éditeur-propriétaire du *Courier du Canada*, vient d'être nommé commissaire pour l'érection civile des paroisses de l'archidiocèse de Québec, en remplacement de George-Manly Muir, écrivain, qui a donné sa démission.

— La médaille présentée au Séminaire de Rimouski au premier bachelier en arts de cette maison, en l'année 1880, par Son Excellence le Gouverneur Général le Marquis de Lorne, vient d'être décernée par Sa Grandeur Mgr de Rimouski, à M. R. A. Drapeau, ancien élève de ce Séminaire, et maintenant étudiant en droit à l'Université Laval.—Nous offrons nos plus sincères félicitations au jeune lauréat.

— Lundi, 3 janvier 1881, a eu lieu à la Pointe-aux-Trembles une touchante cérémonie dont la célébration honore beaucoup tous ceux qui en ont été les initiateurs.

Les fidèles de cette paroisse se rendant à l'invitation d'un certain nombre de leurs parents et amis, autrefois leurs co-paroissiens et aujourd'hui résidant à Québec, se réunissaient autour de la tombe de feu M. Ls-Ed. Parent, qui fut leur curé pendant plus de trente années, et ils élevaient à sa mémoire, en même temps qu'ils faisaient monter vers le ciel leurs pieuses supplications, un monument funéraire chargé de redire à ceux qui viendront après eux, quelles furent les vertus, quel fut le dévouement de ce digne prêtre

et quelle reconnaissance lui conservaient, bien longtemps après le jour de la séparation dernière, les âmes bien-nées qui en avaient été l'objet.

Le marbre, artistement ciselé, qu'une pieuse inspiration a fait placer tout auprès de l'autel de Marie, où pria si souvent ce vénéré prêtre, porte l'inscription suivante :

ICI
REPOSE

Messire La-Edouard Parent,

Ordonné prêtre le 9 Février 1840,

Décédé le 19 Mars 1877,

A l'âge de 65 ans, 4 mois et 20 jours.

Eternelle reconnaissance

A ce vénéré et regretté Père,

Dont

Toute la carrière sacerdotale

A été consacrée

A cette paroisse,

Et qui fut toujours un modèle

De piété, de régularité,

De zèle et de charité.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison

Souvenez-vous de vos pasteurs,

Qui vous ont prêché la parole de Dieu.

Ce monument fut érigé

Par des enfants de la Pointe-aux-Trembles

Demeurant actuellement à Québec.

A. D. 1881.

M. l'abbé Nérée Gingras, curé de St-Gervais et enfant de la Pointe-aux-Trembles, a interprété avec beaucoup de bonheur cet hommage bien mérité que rendent à un Père ses enfants reconnaissants, lorsqu'ils proclament qu'il fut un modèle de piété, de zèle, de régularité et de charité. Impossible de décrire l'impression de l'auditoire. Les larmes abondantes qui coulèrent durant toute l'allocution peuvent seules en donner une idée, et montrer que le souvenir du regretté monsieur Parent est aussi vivace dans le cœur de ses paroissiens qu'il l'était le 19 mars 1877, lorsque la mort les obligeait de lui dire le suprême adieu.

La messe de *Requiem* a été chantée par M. Rouseau, curé actuel de la Pointe-aux-Trembles. M. M. les abbés N. Cinq-Mars et F. X. Bélanger remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. M. le Curé F. Pilote, curé de St-Augustin, a fait l'absoute.—X.

— Les journaux de Québec nous apprennent, qu'en vue du chemin de fer projeté entre Québec et la Malbaie, qui paraît partout rencontrer l'approbation générale à Québec et dans le voisinage, un capitaliste a l'intention d'ériger un grand hôtel de Ste Anne-de-Beaupré, pour l'avantage des pélerins qui se rendaient encore en plus grand nombre à ce lieu de pèlerinage, s'il y avait une semblable voie de communication.

Si les promoteurs de ce projet de chemin de fer de Québec à la Malbaie ont à rencontrer des obstacles quelque part, ce ne sera certainement pas du côté des M. M. du Séminaire de Québec, propriétaire de la côte de Ste Anne-de-Beaupré qui accorderont gratis aux directeurs de cette entreprise, le droit de passage sur tout le parcours. Ce projet se présente sous la plus belle perspective, et il y a tout lieu d'espérer que le vaste dis-

trict du Saguenay et le comté de Charlevoix fourniront au chemin un trafic suffisant pour rémunérer ceux qui auront la direction de ce chemin de fer.

— Le correspondant du *Courier de Montréal* informe que M. Legru, représentant de l'Union Sucrière au Canada, était, il y a quelques jours, à Ottawa. Le but de son voyage était d'obtenir du gouvernement une exemption de tous droits d'accise, pendant une période de huit années, sur le sucre à être fabriqué dans le pays avec la betterave à sucre. Il y a tout lieu d'espérer que le gouvernement se rendra à cette demande, fort juste dans les circonstances actuelles. L'industrie si importante pour nous de la fabrication du sucre avec la betterave, doit être favorisée de certains privilèges, si nous voulons la voir s'établir parmi nous.

Si je suis bien informé, dit ce correspondant, et si j'en crois des rumeurs qui paraissent bien fondées, cette exemption de droits aurait été obtenue, grâce au zèle déployé par nos ministres bas-canadiens.

La première fabrique de l'Union Sucrière sera établie à Berthier. On pense que dans un mois toutes les mesures seront prises à cette fin et que les travaux de construction des bâtiments nécessaires commenceront aussitôt.

La colonisation dans le diocèse de Sherbrooke: Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*: Dimanche, le 2 janvier courant, une lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Racine a été lue, au prône, pour encourager la colonisation et ordonner une collecte dans toutes les églises du diocèse de Sherbrooke, pour venir en aide à cette œuvre patriotique.

Le grand et puissant mouvement imprimé à la colonisation, par les apôtres de cette œuvre et par la presse, vient de recevoir dans le diocèse de Sherbrooke la sanction de la haute autorité religieuse. Sous l'égide d'une protection aussi efficace, espérons que l'union des efforts communs, quelque petit que soit le contingent de chacun, produira les plus heureux résultats. S'il est une œuvre qui soit digne de l'union de toutes les bonnes volontés, c'est bien l'aide que l'on peut accorder aux courageux pionniers qui s'enfoncent dans la forêt pour convertir en plaines fertiles ces terres incultes qui ne produisent rien pour la société. La collecte qui sera faite dans ce but ne devra pas manquer d'être abondante.

Nous publierons cette lettre de Mgr Racine, dans notre prochaine *Revue*.

La colonisation dans le canton Gosford etc., en arrière de St-Raymond, comté de Portneuf.—Depuis plusieurs mois des arpenteurs ont fait des explorations afin de terminer les lignes de nouveaux townships, en arrière de la paroisse de St-Raymond, sur la ligne du chemin de fer du Lac St-Jean.

Ces arpenteurs informent que cette partie du pays n'est pas montagneuse comme on le supposait; au contraire, entre St-Raymond et la Rivière-Biscan il y a une vaste étendue de terres qui sont propres à la colonisation, et comme le chemin de fer traversera la rivière à cet endroit, on pourra y fonder une paroisse plus importante que celle de St-Raymond. Aussitôt que le chemin sera construit au-delà de cette dernière paroisse, il n'y a aucun doute qu'un grand nombre de colons se dirigeront vers ces nouveaux townships.

Terres à concéder à Ste-Sophie-de-Lévis, dans le comté de Nicolet.—On nous apprend qu'à Ste-Sophie-de-Lévis, nouvelle paroisse du comté de Nicolet, il y a environ cent cinquante terres à concéder; en général ce sont de bonnes terres, bien boisées en pruche et merisier. Deux rivières étendent leurs ramifications dans les profondeurs de cette localité et favorisent la descente du bois de commerce. Les nouveaux colons y trouveraient des avantages réels pour l'établissement de leurs enfants. Le propriétaire de la Seigneurie, monsieur Ovide Tousignant, avocat de Québec, dans le but de favoriser le progrès et l'agrandissement rapide de cette paroisse, a diminué le prix de ses terres, dans des conditions libérales et tout-à-fait convenables. Ste-Sophie est une paroisse d'avenir: elle est située à trois lieues du fleuve vis-à-vis Batiscan et sur la grande voie de communication entre St-Pierre les Becquets, St-Jean Deschailons et les cantons de l'Est par Stanfold ou Ste Gertrude, qui consiste dans une nouvelle route qui doit bientôt se terminer.

La fabrique ne doit rien; le presbytère et l'église sont neufs et complètement achetés, en sorte que les paroissiens s'en vont pendant au moins vingt-cinq ans exempts de toute répartition légale ou volontaire pour les édifices religieux.

Voilà des avantages qui doivent certainement engager le public à venir acheter ces terres situées si près du fleuve et dans un endroit favorable pour le commerce de bois.—*Communiqué au " Courrier du Canada."*

Fabrique de sucre de betteraves à St-Denis, comté de St-Hyacinthe.—Nous lisons dans le *Courrier de St-Hyacinthe*: Les paroissiens de St-Denis s'occupent activement de former une compagnie pour construire une fabrique de sucre de betteraves dans leur localité. Ils sont aidés par le bon vouloir des paroisses environnantes, comme St-Ours, St-Antoine, St-Charles, St-Jude, et beaucoup d'enthousiasme règne parmi les cultivateurs.

MM le Dr. Migneault, Victor Gareau et A. Durocher vouent leurs efforts à propager le mouvement, et déjà près de 1200 arpents ont été offerts pour la culture de la betterave.

Outre cela on s'occupe à recueillir des souscriptions pour former une compagnie canadienne, et on espère réussir. Les parts seraient de \$100 chacune, et chaque actionnaire, au lieu de débours-er de l'argent, consentirait un billet pour le montant de ses parts. Aussitôt que \$150,000 seraient souscrites, on prendrait arrangement avec une banque pour emprunter ce montant sur billet de la compagnie, et les billets des actionnaires seraient déposés entre les mains de l'institution financière comme garantie collatérale.

C'est le plan qu'on avait antérieurement décidé d'adopter à St-Hyacinthe.

Les parts se paieraient graduellement avec les profits que la fabrique réaliserait.

— Voici comment un journal s'exprime à propos du recensement qui doit commencer en avril prochain:

"C'est une erreur assez répandue parmi notre population de croire que l'on peut s'abstenir de répondre aux interrogations ou de déguiser les faits à ceux chargés de faire le dénombrement des familles. Beaucoup de personnes s'imaginent être menacées d'un

danger réel en voyant s'introduire dans leurs domiciles les employés du gouvernement, pour se renseigner sur leur état, leurs biens, leur négoce, etc. En cela il n'y a certainement pas indice même de danger. C'est un acte bien inoffensif, puisqu'il ne s'agit que de constater les progrès que nous avons faits depuis dix ans, d'examiner nos ressources, de connaître nos richesses, de savoir si nous avons augmenté ou décréu notre population."

CAUSERIE AGRICOLE

LE SEL EMPLOYÉ À L'ALIMENTATION DES CHEVAUX ET DES BESTIAUX.

En agriculture, le sel peut être employé de deux manières: 1o. à l'amendement des terres; 2o. à l'alimentation du bétail.

Nous laisserons de côté la première question, pour ne nous occuper que de celle relative à l'emploi du sel pour l'alimentation des bestiaux; nous indiquerons quelle est la manière de l'employer; quels sont les bénéfices que les cultivateurs peuvent en retirer; et, enfin, comment il agit sur l'économie animale.

De toutes les manières d'employer le sel, celle qui est préférable est celle qui consiste à le répandre sur le foin au moment de la récolte. Dans ce cas, le foin est mis en tas, au feuil ou en meules, s'échauffe, fermenté, et laisse échapper toute l'eau de végétation qu'il avait conservée; ce qui fait dire aux cultivateurs que le foin sue. S'il a été saupoudré de sel, l'eau de végétation, redevenue libre par la fermentation, dissout le sel avec lequel elle se trouve en contact; puis ensuite une partie s'évapore, et l'autre, plus fixe, chargée du principe salin, est absorbée par le foin, et lui donne un goût agréable qui le fait rechercher de tous les animaux.

La dose à employer est de quatre à cinq livres par 500 de foin.

C'est surtout pour les fourrages avariés que son usage est indispensable. Les foins vaseux, poudreux, ceux qui ont été séchés difficilement et à la longue, ou qui sont rentrés encore humides et disposés à la moisissure, retrouvent une partie des qualités nutritives qu'ils ont perdues et peuvent être utilisés sans trop de danger pour la santé des animaux qui les consomment.

Un Anglais, M. Pridcau, dans un volume publié sur les fourrages salés, en 1848, conseille de mettre deux à six livres de sel pour mille livres de foin, lorsque ce fourrage a été altéré par le mauvais temps ou récolté dans un terrain marécageux où il contracte une odeur repoussante. Le même agronome recommande, si l'on est obligé d'entrer le foin avant sa complète dessiccation, de le saler et de le stratifier avec de la paille, de mettre une couche de l'un et une couche de l'autre. La paille, dit-il, s'imprègne de l'humidité du foin et en contracte le goût. Le mélange haché est ensuite apprécié par les animaux comme le bon foin.

Lorsque le sel n'a pas été mis dans les foins altérés au moment de la récolte, il doit être employé en solution dans l'eau. Dans ce cas, après avoir fortement battu la ration de la journée, pour la purger de la poussière et des corps étrangers qui pourraient la souiller, on l'aspérge avec de l'eau salée. Si ce moyen

n'est pas aussi efficace que le premier, il a du moins l'avantage de coller aux plantes la poussière dont elles peuvent encore être salées, et de prévenir ainsi les maladies dont la peau et les voies respiratoires deviennent le siège à la suite de l'usage de ces foins, maladies toujours graves, parmi lesquelles on remarque surtout les affections vermineuses, la gale, les toux rebelles, les catarrhes souvent incurables, la pousse, la morve, etc.

Ce que nous avons dit pour les foins, est applicable aux fourrages des prairies artificielles.

Le sel peut aussi être donné à tous les animaux domestiques, soit seul, à la main, soit mélangé à des aliments solides ou liquides. La dose varie selon les espèces, l'état des animaux, leur âge, leur tempérament, le genre de travail, la nature de l'alimentation et des lieux qu'ils habitent, les saisons, etc.

En prenant pour base l'âge adulte et la taille moyenne des animaux, voici les doses que l'on conseille pour chaque espèce :

Par tête et par jour :

Pour l'espèce chevaline, d'une demi once à $\frac{3}{4}$ d'once ;

Pour l'espèce bovine, de 1 once à $1\frac{1}{4}$ d'once ;

Pour l'espèce ovine, de 1 gros à $2\frac{1}{2}$ gros ;

Enfin, pour l'espèce du porc, de $2\frac{1}{2}$ gros à une $\frac{1}{2}$ once.

Ces doses devront être modifiées selon les raisons qui précèdent. Ainsi, le jeune âge, les tempéraments nerveux, sanguin-nerveux, la nourriture sèche, l'été et l'hiver, sont autant de circonstances qui demandent la diminution des quantités indiquées. Au contraire, le tempérament lymphatique, la nourriture verte, le printemps et l'automne, les pâturages humides indiquent une augmentation de la ration du sel.

À l'espèce chevaline, on donnera le sel dans le son ou l'avoine indistinctement, surtout avant de boire, parce qu'alors la soif étant plus grande et les aliments contenus dans l'estomac étant mieux délayés, la digestion sera plus facile. On agira de la même manière pour l'espèce bovine. Cependant, pour l'une et l'autre de ces espèces, on fera attention à la température extérieure du corps, car, si les animaux étaient en sueur, il serait préférable de donner le sel après la boisson.

À l'espèce ovine, on le donnera soit seul, répandu dans de petites mangeoires, soit mélangé à de l'avoine, du son, à différents résidus de distilleries ou de plantes oléagineuses ; à des provendes, dont la quantité et la composition varient selon les localités et les ressources des cultivateurs. Il n'est pas indifférent de le donner le matin ou le soir ; on doit, dans cette circonstance, se régler sur la température de l'atmosphère et le degré d'humidité des pâturages. Si la terre est sèche, si les pâturages ne sont pas garnis de plaques d'eau où les moutons puissent boire outre mesure, on donnera le sel le matin ; dans le cas contraire on le donnera le soir. Il est arrivé que plusieurs troupeaux ont été décimés par la pourriture (cachexie aqueuse) pour avoir pris le sel le matin, par des temps humides. On rapporte qu'un troupeau a été détruit entièrement parce qu'on avait donné du sel aux moutons avant de les mener pâturer ; tandis que le cultivateur voisin qui administrait le sel à ses moutons que le soir, en rentrant les moutons des champs,

n'a pas perdu une seule bête de cette maladie, bien que les moutons pâturassent sur les mêmes lieux.

Pour le porc, on le met en nature dans le manger.

Employé à petites doses dans la pâtée des volailles, il les préserve des maladies anémiques, auxquelles elles sont sujettes par les temps pluvieux et lorsque les dindons mettent le rouge.

Les résultats avantageux de l'usage du sel sont de deux sortes : les uns, tout matériels sont immédiats ; les autres sont consécutifs.

Résultats immédiats : Employé dans les fourrages, le sel leur communique une saveur particulière que chacun connaît, et que les animaux recherchent beaucoup. Dans ce cas, le bétail appétant davantage les aliments, en perd peu ou point : première économie ; mis en dissolution dans l'eau sur les foins avariés, il on facilite la consommation et leur on ôte leurs propriétés malfaisantes : deuxième économie ; troisième économie ; en raison des qualités nutritives communiquées aux aliments, qualités nutritives par une meilleure digestion et par une absorption et une assimilation plus complète de principes alibiles ; ce qui fait qu'il faut une moindre quantité de nourriture pour produire un effet donné.

Résultats consécutifs : La digestion étant plus régulière, et tous les organes participant aux effets toniques du sel, les animaux sont moins sujets aux maladies qui, chez les grands et les petits ruminants, sont presque toujours mortelles, par cela même qu'elles revêtent souvent des caractères ataxiques (offrant quelque chose d'irrégulier), charbonneux ou adynamiques (manque de force), contre lesquels viennent échouer malheureusement toutes les ressources de la médecine vétérinaire, et en raison même du peu de résistance des organes à l'action morbifique.

Les matières rejetées par les voies naturelles contiennent une plus ou moins grande quantité de principe salin, qui communique aux fumiers des propriétés fertilisantes que l'on ne rencontre pas dans ceux provenant d'animaux pour l'alimentation desquels le sel n'a pas été employé.

Le sel rend la viande des bêtes de boucherie meilleure et plus sapide ; donne la finesse à la laine des moutons, tout en la rendant plus abondante ; lisse les poils de tous les animaux. Il aide à l'amélioration des races ; et, lorsqu'il est donné à la main aux jeunes animaux, il les rend dociles et familiers.

Pris à doses que nous avons indiquées, le sel procure de l'appétit et provoque la soif ; il stimule l'estomac et l'appareil digestif ; la digestion est plus facile et plus prompte, ainsi que l'absorption des principes nutritifs ; la circulation est plus active, le sang plus riche, les chairs plus fermes ; toutes les fonctions s'exécutent plus régulièrement ; comme il a été dit plus haut, tous les organes participant des propriétés toniques et stimulantes de sel, offrent plus de résistance à l'invasion des maladies ; enfin, il facilite la guérison des maladies anémiques et hydroémiques.

Cercle agricole de Deschambault.

Monsieur le Rédacteur,

Un cercle agricole vient d'être formé dans la paroisse de Deschambault. Cette belle paroisse compte

dans son sein un bon nombre de cultivateurs éclairés aimant à se perfectionner dans l'art agricole et pratiquant un excellent système de culture. Elle brille au premier rang parmi les paroisses sœurs, et au dernier concours agricole de Comté, elle avait l'honneur de voir un de ses enfants recevoir la première couronne.

Le but du cercle est d'encourager l'émulation qui existe déjà dans la voie de l'amélioration en culture et de propager par les moyens les plus efficaces les connaissances agricoles; aussi sa formation comble-t-elle les vœux des cultivateurs et de la jeunesse désireux de s'instruire. Déjà le cercle compte un nombre considérable de membres, et j'ai le ferme espoir que ce nombre ira toujours croissant.

L'élection des officiers pour l'année mil huit cent quatre-vingt-un a été comme suit :

Révd M. N. Bellenger, Président honoraire; Chs. Marcotte, écrivain, Notaire, Président; A.-O. Mayrand, écrivain, Notaire, Vice-Président; Arthur Matte, Secrétaire-Trésorier; Joseph Drapeau, Secrétaire-Correspondant; Philippe Proulx, Bibliothécaire; L. P. Bédouin et F. X. Dufresne, membres adjoints au comité.

Le cercle sera reconnaissant au propriétaire de la *Gazette des Campagnes* pour la publication gratis, dans votre journal, de la formation du cercle agricole de Deschambault, et pour l'envoi gratis de votre journal au dit cercle.

JOSEPH DRAPEAU, Secrétaire-Correspondant.

Vrais principes d'une plantation bien faite.

(Dialogue entre le professeur et un planteur.)

D. Qu'entend-on par principes d'une plantation bien faite?

R. La plantation qui s'opère d'abord à sa saison, c'est-à-dire après la chute des feuilles, car toute plantation faite à l'automne fait gagner une année.

D. N'y a-t-il que celui-là à observer pour que la plantation soit bien faite?

R. Oh! non, il faut encore que le sol soit bien préparé et disposé de façon à assurer l'avenir de l'arbre.

D. Qu'entendez-vous par là?

R. J'entends qu'il faut défoncer le terrain ou le labourer profondément, c'est-à-dire, en termes vulgaires, à deux longueurs de bêche, et, quelle que soit la nature du terrain, ne jamais percer le sous-sol.

Si la bonne terre végétale vous manquait, gardez-vous bien d'en rapporter sous les racines de vos arbres; c'est à la surface qu'il faudra en faire usage.

D. Je croyais que lorsque l'on manquait de bonne terre, il fallait faire un grand trou, puis le remplir de terre neuve, mélange d'engrais et de débris de toute nature?

R. Ceci était le système de nos pères, mais il est contraire à la vérité, et voici comment :

L'arbre, une fois planté dans ce grand trou rempli d'excellente terre, ne manque pas de pousser avec vigueur et rapidité; ses racines se développent abondamment, s'enfonçant jusque dans les profondeurs du trou. Mais une fois toutes ces bonnes terres épuisées, les racines, buttant aux parois du trou, ne trouvent plus que du mauvais terrain et un obstacle à leur développement. De là vient la souffrance et presque toujours la mort, avant même que l'arbre ait rapporté.

D. Mais ne peut-on pas lui donner une nourriture nouvelle au moyen d'engrais, comme cela nous est recommandé?

R. Oui, on vous recommande de restituer annuellement au sol ce que l'arbre a pris pendant l'année, et cela au moyen d'engrais; mais comment expliquez-vous la possibilité de mettre cet engrais à la portée des racines, ces dernières étant à trois pieds et plus de profondeur?

D. Cela est vrai; mais alors, comment faire?

R. D'abord s'abstenir de faire de grands trous isolés; se contenter, comme je le disais tout à l'heure, de faire un profond labour sur la plus grande superficie possible et, si les bonnes terres n'étaient pas suffisantes, d'en rapporter à la surface.

Plantez l'arbre le moins profond possible, prenant soin de placer toutes les racines horizontalement et en rayons réguliers autour du pivot, de façon qu'elles puissent s'allonger sans jamais trouver d'obstacle et qu'elles trouvent leur nourriture à la surface du sol; c'est là aussi où les racines recueilleront les bienfaits des agents atmosphériques, choses essentielles et indispensables à leur existence.

D. Qu'appeliez-vous les bienfaits des agents atmosphériques?

R. La température et l'eau. L'arbre ne vit pas seulement des diverses substances que renferme la terre, ni des engrais que nous lui donnons annuellement, mais il réclame à boire, et il aime aussi à sentir la douce chaleur du soleil; c'est pour cela que toutes les racines se trouvant à la surface du sol recueillent facilement la nourriture propre au développement et à la fructification de l'arbre, c'est-à-dire engrais, pluies bienfaisantes et rayons du soleil.

D. Mais les racines ne sont-elles pas appelées à souffrir de la sécheresse lorsqu'elles sont sur le sol?

R. Oui, si vous ne savez pas employer convenablement votre engrais.

D. Je ne comprends pas.

R. C'est à dire que l'engrais que vous donnez annuellement à vos arbres doit être déposé sur son pied, sous forme de paillis, couche de fumier couvrant toute la plate-bande dans laquelle vos arbres sont plantés. Par ce moyen, jamais de sécheresse; au contraire, toujours de l'humidité à la surface, ce qui oblige les racines à ne jamais s'enfoncer, conditions essentielles pour assurer l'avenir de l'arbre.

D. Mais le travail du sol devient difficile à faire?

R. Pas du tout, il n'y a que l'extraction des mauvaises herbes à faire, jamais labourer dans le voisinage des arbres, exclusion complète de la bêche, jamais de culture dans les plates-bandes où sont vos arbres fruitiers.

Aussi je vous engage à donner à vos jardins un caractère spécial: partie consacrée aux arbres fruitiers, dans laquelle l'outil n'entrera jamais; partie spécialement destinée aux légumes; puis jardin fleuri et d'agrément, évitant par ce moyen la confusion. Chaque chose étant à sa place et recevant une culture à part et particulière, la réussite est assurée.

D. Je comprends maintenant votre raisonnement et je vais m'empresser d'appliquer vos bons conseils. Mais, avant d'entreprendre mes plantations, je serais bien aise d'avoir de vous des renseignements sur le choix des variétés.

R. En effet, c'est une question très-importante, à laquelle il faut s'attacher. Profitez que beaucoup de vos arbres sont morts pour les remplacer par des variétés supérieures, et n'oubliez pas que le plus grand progrès que nous puissions apporter en horticulture est bien de restreindre le nombre des variétés et non de les augmenter.

Plus de 400 noms figureront à nos catalogues de pommes.

Pour moi, dix à vingt variétés suffisent pour répondre à toutes les exigences, en tenant compte qu'il y en a qui mûrissent en été et d'autres en automne.

D. N'y a-t-il pas des proportions à observer en rapport avec ces diverses époques de maturité?

R. Naturellement, et il sera sage de les combiner ainsi: Si vous avez dix arbres à planter, choisissez deux ou trois variétés dans la série des fruit-d'été, et le reste dans celle d'automne.

Si vous avez cinquante arbres à planter, vous combinerez les mêmes proportions. Par ce moyen, vous aurez toujours des fruits en quantité suffisante pour votre alimentation personnelle ou pour être livrés au commerce.

Dans tous les cas votre propre expérience et les renseignements qui pourraient vous être donnés par nos épiniéristes canadiens seront les meilleurs guides à suivre.

Nécessité de varier et d'alterner les cultures

C'est dans la variation des cultures que nous devons chercher le moyen d'écarter les disettes et nous assurer des produits pour nourrir abondamment nos animaux domestiques.

Le cultivateur ne doit jamais faire reposer sur une seule récolte toutes ses espérances. La pluie ou la sécheresse qui sont nuisibles à certaines plantes, sont favorables à d'autres; certaines récoltes d'automne souffrent du temps qui fait réussir celles du commencement de l'été. Les betteraves, les carottes, les topinambours, les navets, etc., doivent, selon la localité, fournir de quoi couvrir le déficit occasionné par la non-réussite des pommes de terre; comme les fourrages annuels, la vesce, la gesse, le blé-d'inde, etc., doivent remplacer le produit des prairies vivaces, naturelles ou artificielles, dont la croissance a été arrêtée par la sécheresse.

Une autre loi aussi importante que la précédente est celle qui nous prescrit d'alterner les cultures sur chaque terre. Quelques auteurs, à la vérité, sont allés beaucoup trop loin en soutenant qu'il ne faut jamais cultiver deux fois de suite la même plante sur le même sol. Il est bien reconnu qu'il y a souvent avantage à cultiver plusieurs fois consécutivement les mêmes récoltes, même les céréales sur le même champ.

Les inconvénients de la culture uniforme ont donc été grandement exagérés. Il en est un cependant qu'on ne peut prévenir qu'en alternant suffisamment les récoltes: c'est la multiplication des parasites, animaux et végétaux, nuisibles aux plantes utiles. Contre les espèces malfaisantes, l'alternat seul est efficace; ni la perfection des labours, ni l'emploi des meilleurs engrais ne sauraient prévenir la naissance de tels animaux et végétaux nuisibles aux récoltes. Le mé-

lange et la variété des cultures, croyons-nous, sont le meilleur moyen d'éviter les ravages dont on a à souffrir de temps à autres et quelques fois pendant plusieurs années consécutives.

Du choix des juments poulinières

C'est le premier soin d'un éleveur digne de ce nom, de bien choisir la jument dont il veut faire une poulinière. Ce choix ne donne pas seulement la mesure de son intelligence, il a une portée bien autrement importante, puisqu'il décide des résultats plus ou moins lucratifs de ses opérations.

Dans le nombre de juments, si diverses, qui sont livrées à la reproduction, il est nécessaire d'opérer un premier triage: que les plus communes, les plus massives, les plus d'ectueuses, celles qui ont les yeux petits, la croupe avalée, le ventre volumineux, les pieds grands, les membres gros et chargés de crins soient mises de côté, car elles produiraient de mauvais chevaux.

Après ce triage, il convient d'en faire un second; il faut expulser les vieilles, à l'exception de ces excellentes poulinières dont l'expérience a démontré les qualités et qui, portant fort âgées, donnent et nourrissent tous les ans un excellent produit. En général, celles que l'on conduit aux étalons pèchent plutôt par excès que par défaut d'âge. C'est un défaut qui amène un double inconvénient: les cultivateurs s'exposent à des déceptions certaines, car ces juments sont presque toujours stériles.

Les inconvénients sont bien autrement graves si on fait saillir des bêtes trop jeunes. Nous avons vu cependant des cultivateurs soumettre à la saillie des pouliches n'ayant guère plus que deux ans. Or, il est prouvé que des bêtes de cet âge, n'ayant pas acquis toute leur croissance, donnent naissance à de mauvais produits; leur développement contrarie celui de leur fruit.

À part le défaut ou l'excès d'âge, il est des vices qui doivent faire exclure les juments de la reproduction. On comprendra, en effet, que toutes celles qui ont un mauvais tempérament, une constitution tarée, des maladies anciennes de poitrine, donnent des chevaux non-seulement mauvais pour le service, mais encore mauvais pour la vente.

Parmi les maladies dont toute poulinière devrait être exempte, il en est une, la fluxion périodique des yeux, qui est réputée héréditaire et qui ôte aux poullains toute valeur.

Toutes celles qui portent aux membres des tumeurs osseuses congéniales, telles que formes, courbes, épärvins, jârdes (humeur caluseuse aux jambes), seront également rejetées. Ces défauts se transmettent par voie de génération et portent un très-grand préjudice à la vente des produits.

À l'égard de la pousse, il existe un préjugé dont plusieurs cultivateurs sont imbus. Ils croient que cette maladie se guérit ou tout au moins diminue d'intensité par la fécondation.

Le motif de cette croyance ne peut être l'expérience, puisque nous voyons très-souvent des juments poussives, saillies, fécondées, mettre bas et rester poussives. Au surplus, aurions-nous vu quelqu'une guérir à cause de la fécondation, ou plutôt malgré la

fécondation, nous ne devons pas moins croire qu'une bête fortement poussive est impropre à la reproduction, et il est de l'intérêt de l'éleveur de la repousser.

Toutefois on peut faire une concession à l'égard des juments chez qui la pousse n'a pas acquis un degré excessif. Cette maladie n'est pas héréditaire: les juments qui deviennent poussives sont généralement bonnes, et celles qui commencent à le devenir vers sept ou huit ans peuvent faire d'excellents produits.

En somme, nous dirons à celui qui possède une bête poussive outrée, ou fluxionnaire, ou malade ou fâcheusement tarée: ne la livrez pas à la reproduction.

Aux cultivateurs qui s'occupent de l'élevage des chevaux, nous leur dirons: Ayez de bonnes poulinières; elles ne coûtent pas plus à nourrir que les rosses, et elles promettent des bénéfices sur lesquels on peut compter. Il faut que les producteurs s'attachent surtout à garder pour la reproduction des pouliches nées chez eux et améliorées, au lieu de les vendre comme ils le font généralement. Ce serait le moyen de peupler le pays d'une souche d'excellentes poulinières qui réagiraient de la manière la plus favorable sur l'amélioration de nos chevaux.

Les juments poulinières doivent être jeunes, toujours bien portantes et jamais tarées. Une jument ne peut pas être fructueusement livrée à la reproduction si elle a moins de quatre ans, ni, sauf quelques exceptions, si elle a plus de quinze ans. Il faut toujours exclure celles qui sont affectées de quelque maladie, défaut ou vice grave acquis ou congénial.

Règle pour les assolements.

M. de Candolle déduit quatre règles fondamentales dans la théorie des assolements:

1o. On ne doit pas faire succéder l'un à l'autre deux récoltes de plantes de la même espèce, comme, par exemple, le froment au froment, le trèfle au trèfle, à moins que le sol ne soit extrêmement fertile ou qu'il ne se renouvelle de lui-même comme le font quelques alluvions;

2o. On ne doit pas même remplacer une culture par des plantes de la même famille: ainsi les agriculteurs font alterner les légumes et les grains; les pépiniéristes plantent des arbres de la famille des aménacées sur le lieu qui vient de porter des arbres de la famille des rosacées. A cette règle de même qu'à la première, il n'y a d'exception que pour les terrains très-fertiles;

3o. Les plantes à suc acre et laiteux, par exemple le pavot, seront pucées avant les cultures améliorantes, et on se gardera d'en enterrer les débris;

4o. Comme les plantes à suc doux et mucilagineux améliorent le terrain pour les plantes appartenant à d'autres familles, et par leurs excréments, et par leurs débris et par leur enfouissement, on devra prendre pour base des améliorations dans les assolements les légumineuses, qui occupent le premier rang dans cette catégorie. L'effet bonifiant est sensible même dans les espèces qui déposent peu de feuille sur la terre, comme par exemple, et les ajoncs, ou qui n'ont pas de souche propre à être enterrée, comme c'est le cas des fèves et des vesces; mais il est plus prononcé dans les espèces feuillues et à racines vivaces, telles que le trèfle et la luzerne. La théorie des assolements

se résume toute dans le principe que voici: Entretienir la terre, par la combinaison de cultures variées, dans un état convenable d'ameublissement et de propriété. En envisageant ainsi la question des assolements sous le double point de vue de la chimie et de la physique végétales, et en la rattachant aux règles de l'économie rurale, on sera conduit à poser encore, les préceptes suivants comme points secondaires de cette théorie:

Dans la succession d'un assolement, il doit se trouver une récolte de plantes qui, par leur ombrage, tendent à étouffer les mauvaises herbes: la luzerne, le trèfle, et en général les fourrages légumineux, sont très-propres à produire cet effet, pourvu que leur végétation soit rapide et vigoureuse, ce qui suppose que le sol aurait été bien préparé et bien fumé pour les recevoir.

Les cultures qui exigent beaucoup d'engrais et qui le paient ordinairement par l'abondance de leurs produits, doivent précéder les plus épuisantes; il serait inutile de les placer devant les récoltes améliorantes, telles que celles des légumineuses.

Les plantes fourragères susceptibles d'être pâturées doivent être préférées aux autres, parce que les bestiaux, en les consommant sur le lieu même de la production, y répandent la matière fertilisante sans frais de transport. Cette règle n'est cependant pas admise par tous les agronomes. Thaer, en particulier, affirme que la nourriture des bestiaux à l'étable est la méthode qui assure la production la plus considérable et le meilleur emploi de l'engrais.

Choses et autres.

Arpenteurs provinciaux.—Le bureau des examinateurs des Arpenteurs de la Province de Québec a admis à la pratique de leur profession les messieurs suivants:

Cléophas Roy dit Desjardins, Kamouraska; Jos. D. A. Du Tremblay, Etzeur Boivin, Chicoutimi; Félix O. A. Legendre, Beauce; Wm. Stephen Pearce, Lennoxville. Et à l'étude de la profession: Geo. L. Taschereau, Beauce; et Geo. J. Desbarats, Carillon.

Annales religieuses et littéraires de l'œuvre de Notre-Dame des Victoires, à Boston, Etats-Unis d'Amérique.—Nous recevons les deux premières livraisons d'une nouvelle publication portant ce titre. Les livraisons paraissent le 8 de chaque mois, et elles sont publiées sous la direction de M. l'abbé Bouland, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Boston. Nous souhaitons à cette publication le succès qu'elle mérite à bon droit. Les livraisons sont de 16 pages chacune. Elle se vendent au profit de l'église de Notre-Dame des Victoires.

—Le Révd M. A. Labelle, curé de St-Jérôme, vaillant apôtre de la colonisation pour le diocèse de Montréal, vient de publier une brochure sur la colonisation dans la vallée d'Outaouais, au nord de Montréal.—Nous espérons que M. Labelle voudra bien nous envoyer un exemplaire de cette brochure que nous ferons plus amplement connaître à nos lecteurs.

Une fromagerie à Montmagny.—Voici ce que nous lisons dans l'Electeur: Les MM. Duhaime, père et fils, de St-Simon, paroisse voisine de St-Hyacinthe, étaient il y a quelques jours à Montmagny pour prendre les arrangements nécessaires, afin de mener cette entreprise à bonne fin.

Une assemblée publique a été tenue le 6 janvier. Après des explications convaincantes sur les avantages de l'établissement de fromageries, données par MM. P.-L. Duhaime, Choquette, et M. Bernatchez maire de Montmagny, presque tous les cultivateurs présents à l'assemblée s'engagèrent à fournir à la fromagerie la plus grande quantité de lait possible.

Le Révd M. Rousseau, qui s'intéresse toujours si grandement au progrès de sa paroisse, avait lui-même convoqué l'assemblée et recommandé MM. Duhaime, porteurs d'excellents certificats de capacité et de respectabilité.

Les MM. Duhaime ont fait un contrat avec M. Thomas Thibault pour la construction d'une fromagerie, d'une glacière et d'une autre bâtisse pour y manufacturer les boîtes à fromage. M. le maire Bernatchez a généreusement donné le terrain nécessaire pour la construction de ces différentes bâtisses. On commencera à faire du fromage dans le cours de juin prochain.

On nous informe que les œufs sont très-rares en ce moment sur les marchés de New-York, aussi rares qu'ils l'étaient en 1874. La consommation des œufs y est, parait-il, de quarante millions annuellement.

Maximes---Agriculture et morale.

• Voulez-vous être roi? Servez Dieu parfaitement, car servir Dieu c'est régner. Celui qui sert Dieu trouve du plaisir en toute chose.

• Savoir quand il faut parler et quand il faut se taire, est la marque d'une grande sagesse.

• Le bon emploi du temps est une véritable richesse pour le temps et pour l'Eternité.

• Que votre charité soit aussi grande que le monde; que l'Univers: Dieu l'exige! Dieu le veut!

• La prière vous obtiendra le bonheur spirituel et temporel. Dieu écoute la prière du juste; celle du pécheur qui veut se convertir lui est aussi agréable. La prière est toute puissante auprès de Dieu, notre divin Maître.—JULES ST-PIERRE.

RECETTES

Huile de pied de bœuf pour rendre les chaussures imperméables à l'eau

On sait que l'eau de neige pénètre plus facilement les chaussures que l'eau ordinaire, c'est pourquoi il importe de porter des chaussures imperméables à l'eau.

Frottez vos bottes avec de l'huile de pied de bœuf, deux ou trois fois, en ayant la précaution de les faire chauffer avant de vous en servir.

Huile de pied de bœuf pour frotter les sabots et les pieds des chevaux.

Cette huile est avantageuse pour frotter les sabots et les pieds des chevaux lorsqu'ils sont exposés à une longue route pendant la saison rigoureuse de l'hiver; il convient pour cela de leur frotter le sabot et les pieds, au moyen d'une éponge, au moins deux fois par semaine.—Pionnier de Sherbrooke.

Sous presse et devant paraître en Janvier 1881 :

**LOVELL'S GAZETTEER
OF
BRITISH NORTH AMERICA.**

Cet ouvrage contient la description la plus récente et la plus authentique d'au-delà de 7,500 cités, villes et villages des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Colombie Anglaise et du territoire du Nord-Ouest; de plus des informations générales puisées aux sources officielles, concernant le nom, l'étendue, etc., de plus de 1,800 lacs et rivières. Cet important ouvrage contient aussi un tableau des routes et chemins montrant la proximité des stations de chemins de fer, des havres de mer, de lacs et de rivières, avec des cités, villes, villages, etc., des différentes provinces; ce tableau est d'une utilité incalculable. Une carte très bien coloriée du Canada est jointe au volume, dont l'éditeur est M. P. A. Grosby qui a été assisté dans la rédaction par plusieurs écrivains.

On sollicite des souscripteurs et l'on demande des agents. Prix de l'ouvrage: \$3 payables à la livraison.

JOHN LOVELL & FILS, Imprimeurs Mo.tréal.

Montréal, 14 août 1880

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du comté de Kamouraska.

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, que le lot de terre ci-dessous désigné sera vendu à l'enchère publique, en la paroisse de St-Louis de Kamouraska, au lieu où le Conseil municipal du comté de Kamouraska tient ses sessions, lundi, le septième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes auxquelles il est affecté et des frais encourus, savoir:

Un lot de terre, appartenant aux héritiers de feu Flavien Lapointe, situé au sixième rang des concessions de la seigneurie de l'Islet du Portage, en la paroisse de St-Alexandre, comté de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, borné au Nord partie Eustache Cloutier et partie à Onésime Bélanger; au Sud à septième rang, au Sud-Ouest à Israël Sirois et au Nord-Est à Michel Chénard, circonstances et dépendances.

| | |
|------------------------|--------|
| Taxes municipales..... | \$5.01 |
| Taxes scolaires..... | 0.34 |

Montant dû..... \$5.35

Donné ce huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-un.

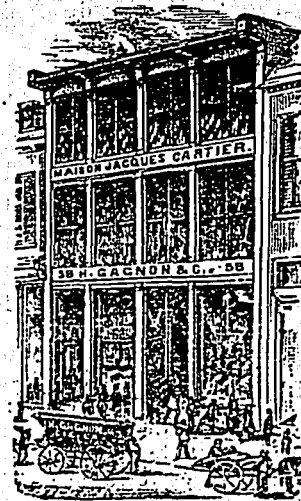
ALFRED POTVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil municipal du comté de Kamouraska.

20 Janvier 1881.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.



NO. 58
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.

A VENDRE :

Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Aylmer offrent en vente 400 minots de grains de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de l'acheter des directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révd M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Aylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.